



CGT ÉDUC 'ACTION 28
CGT Coordination départementales
des Services Publics d'Eure-et-Loir
Association STOP AMIANTE SCOLAIRE 28

1erdegre28@cgteduc.fr ■ 07.67.02.40.92

stopamiantescolaire28@protonmail.com

<https://educaction28.reference-syndicale.fr/>



CGT éduc'action 28

Instagram CGT éduc'action 28



Communiqué de presse

La CGT et STOP AMIANTE SCOLAIRE 28 donnent l'alerte sur une probable contamination dans les écoles de Senonches.

Chartres, le 17 décembre 2025

La CGT éduc'action 28 – CGT Coordination Départementale des Services Publics – l'Association STOP AMIANTE SCOLAIRE 28 ont écrit au maire de Senonches, au DASEN et au Préfet afin de les alerter sur une situation de Danger Grave et Imminent à l'école élémentaire Cousteau et à l'école maternelle Les Vallées de Senonches suite à la découverte de matériaux contenant de l'amiante (MCA) très fortement dégradés au sein des écoles.

En novembre dernier, lors d'une visite des établissements scolaires, des syndicalistes spécialisés sur les questions d'amiante dans les écoles ont découvert des dalles de sol amiantées cassées voire parfois même descellées, dans les classes des deux écoles.

Les Dossiers Techniques Amiante des écoles mentionnent bien la présence d'amiante dans ces dalles de sol. Leur état de dégradation est manifestement dangereux, puisqu'il expose les usagers aux fibres amiantées.

L'amiante est un cancérigène sans effet de seuil.

La quantité ou la durée d'inhalation ne changent pas la gravité du danger d'exposition : une inhalation même brève et peu importante suffit à provoquer des cancers, 10, 20 ou 30 ans après l'exposition...

En bon état, ces dalles de sol représentent un danger « maîtrisé », mais dégradés ces matériaux libèrent ces fibres microscopiques mortelles qui se déposent dans les poussières ou sont dispersées dans l'air.

Il n'y a pas de risque zéro avec l'amiante : une fibre inhalée est un danger.

Le refus de retirer ces matériaux dangereux des écoles de Senonches et de nombreuses écoles d'autres communes représentent un très grand risque pour les usagers (personnels et élèves).

C'est avant tout un choix politique.

En août 2025 plusieurs élus de Senonches, du Département et de la Région ont inauguré en grande pompe, la fin des "travaux d'embellissement du centre ville" pour près de 4,6 millions d'euros.

1/4 de cette somme à peine aurait suffi pour désamianter les écoles de Senonches et mettre les usagers en sécurité.

Un simple encapsulage, c'est à dire recouvrir les dalles fortement dégradées, par une résine ou du béton, n'est pas une solution : l'amiante est toujours là.

Cela ne fait que repousser la problématique et différer le danger: à la première inondation, au prochain

dégât des eaux, au prochain perçage, ponçage ou autres travaux incontrôlés, l'amiante réapparaît.

De plus, une enquête menée par nos organisations a révélé que la mémoire et l'archivage de ces dangers sont rarement réalisés, ce qui peut en faire oublier sa présence.

La CGT éduc'action 28 – CGT Coordination Départementale des Services Publics – l'Association STOP AMIANTE SCOLAIRE 28 :

- exigent le retrait immédiat de l'amiante y compris des MCA des écoles de Senonches et en général des écoles – collèges et lycées d'Eure et Loir afin d'éliminer tous dangers de contamination à l'amiante.

- la délivrance à tous les usagers des écoles de fiches individuelles d'exposition à l'amiante, ainsi que la mise en place d'un suivi médical comme l'exige la loi (circulaire du 28 juillet 2015 relative aux dispositions applicables en matière de prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la fonction publique)

- appellent les personnels et les parents d'élève à se mobiliser pour protéger les enfants et les personnels de ce risque mortel et notamment à se saisir des outils à leur disposition (Registre Santé et Sécurité au Travail, Manifestations , Grève, droit de retrait, etc.)